

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 18

Présents : 16

Pouvoirs :

Votants : 17

Date de la convocation :

7 novembre 2019

Date d'affichage :

7 novembre 2019

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LÉBOUCQ - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoints
Marc LIBERT - Nicolas HARDY - Aline JOSSE - Karine HUART - Anne-Marie VEILLÉ - Charles DAVENEL - Madeleine DENIS - Jean-Marc COSTENTIN - Christian THÉBAULT – Anne LEGOUBÉ - Patricia PAUTONNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel BENEDETTI (pouvoir à Bernard DELAUNAY)

Absents : Sébastien TROUVÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2019
- Travaux du pôle intergénérationnel : avenants (*délibération*)
- Décision modificative n°2 du budget primitif 2019 (*délibération*)
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2019 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2019. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Travaux du pôle intergénérationnel : avenant au lot n°3 et n°12

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Dans le cadre des travaux du pôle intergénérationnel, Monsieur le Maire informe de la réception de devis concernant le lot n°3 (charpente/ossature bois/bardage) et le lot n°12 (électricité/courants faibles/sécurité incendie).

LOT 3 : CHARPENTE/OSSATURE BOIS/BARDAGE (SCBM)

Moins-value pour des travaux non réalisés : ouvrant local poubelle

- 972,30 € HT / - 1.166,76 € TTC

Marché initial	84.080,04 € HT	-	100.896,05 € TTC
Avenant n°1	3.798,40	-	4.558,08
Avenant n°2	1.085,05		1.302,06
Avenant n°3	6.087,20	-	7.304,64
Avenant n°4	614,60	-	737,52
Avenant n°5	1.044,00	-	1.252,80
Avenant N°6	- 465,00	-	- 558,00
Avenant N°7 proposé	- 972,30	-	- 1.166,76
	-----		-----
Nouveau montant	95.271,99 € HT		114.326,39 € TTC

(Total des avenants : + 13,31 %)

LOT 12 : ÉLECTRICITÉ/COURANTS FAIBLES/SÉCURITÉ INCENDIE (MARSOLIER)

Moins-value pour :

- alarme intrusion : - 3.944,00 € HT / - 4.732,80 € TTC

Plus-value pour :

- éclairage extérieur : + 3.007,00 € HT / + 3.608,40 € TTC
- local wc : + 430,00 € HT / + 516,00 € TTC

TOTAL : - 507,00 € HT / - 608,40 € TTC

Marché initial	62.331,39 € HT	-	74.797,67 € TTC
Avenant n°1	6.409,65	-	7.691,58
Avenant n°2 proposé	- 507,00	-	- 608,40
	-----		-----
Nouveau montant	68.234,04 € HT	-	81.880,85 € TTC

(Total des avenants : + 9,47 %)

Monsieur le Maire propose d'accepter ces avenants aux marchés initiaux avec l'entreprise SCBM et MARSOLIER (après présentation des luminaires extérieurs choisis).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°7 au marché initial avec l'entreprise SCBM d'un montant de - 972,30 € HT / - 1.166,76 € TTC et l'avenant n°2 au marché initial avec l'entreprise MARSOLIER d'un montant de - 507,00 € HT / - 608,40 € TTC ;

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches, à signer tous documents nécessaires et notamment les avenants à passer avec les entreprises.

Aussi, il est précisé que les travaux de rejointement sont en cours ainsi que la consultation pour les travaux d'aménagements extérieurs.

Décision modificative n°2 du budget primitif 2019

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Monsieur le Maire rappelle le marché à bons de commande conclu avec l'entreprise STPO pour les travaux de voirie 2019-2020-2021.

Au budget primitif 2019, les crédits nécessaires ont été inscrits en section d'investissement, à l'opération 67 (travaux de voirie), article 2315.

Après un échange avec la Trésorerie, considérant que ces travaux sont plutôt des travaux d'entretien, une décision modificative du budget s'avère nécessaire afin de transférer les crédits de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative n°2 du budget primitif 2019, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses - art. 2315 – Op. 67 (voirie)	:	- 75.000,00 €
Dépenses - art. 2315 – Op. 18 (aménagements paysagers)	:	- 10.000,00 €
Recettes – art. 021 (virement du fonctionnement)	:	- 85.000,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses - art. 023 (virement à l'investissement)	:	- 85.000,00 €
Dépenses - art. 615231 (entretien de la voirie)	:	+ 85.000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de prendre une décision modificative n°2 du budget primitif 2019, en section d'investissement et en section de fonctionnement, comme détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Questions diverses

Tondeuse-souffleuse Kubota : Suite à une panne d'usure, des frais d'entretien importants sont à effectuer sur la tondeuse Kubota. Monsieur le Maire informe alors de la possibilité d'acheter une machine d'occasion, en dépôt vente chez Olivier BOUVET, en très bon état et identique à celle déjà en possession, pour environ 4000 €. Après en avoir discuté, le conseil municipal donne un avis favorable.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 11 décembre 2019 à 20 h 00
 - Prochain bureau municipal : mercredi 27 novembre 2019 à 20 h 00
 - Commission des marchés : lundi 18 novembre 2019 à 10 h 00
 - Commission communication : lundi 25 novembre 2019 à 18 h 30
-
- Réception départ en retraite de Laurence HUBERT : jeudi 12 décembre 2019 à 19 h 00
 - Cérémonie des vœux 2020 : vendredi 10 janvier 2020 à 18 h 30
 - Soirée « partenaires » de l'USBJ : jeudi 5 décembre 2019 à 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire,
Michel BRARD



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

